



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 08/2026

Vevey, le 1^{er} juin 2026

Réponses de la Municipalité aux vœux concernant la gestion, exercice 2025

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 65ss du Règlement du Conseil communal, du 10 octobre 2014, la Municipalité répond comme suit aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2025.

**SECRETARIAT MUNICIPAL (SMU) – Tous services et bureaux
Vœu 01/2026**

La Commission de gestion souhaite que le rapport de chaque service comprenne tous les graphiques et les illustrations au moment de ses lectures. Ces éléments nécessaires à la bonne compréhension des rapports peuvent être joints en annexe s'il n'est pas possible d'avoir la mise en page définitive au moment de l'envoi à la Cogest.

Réponse : Le Secrétariat municipal prend bonne note de la demande de la Commission de gestion. Pour le traitement du prochain exercice, il sera demandé aux services d'intégrer, dès la version initiale de leur rapport, les photos, graphiques et autres illustrations nécessaires à la bonne compréhension des documents transmis à la Cogest. Dans le cas où la mise en page ne serait pas complète, ces éléments seront joints en annexe.

**BUREAU – ECONOMIE, TOURISME ET VIGNES (ECO)
Vœu 02/2026**

La Commission de gestion souhaite que le rapport du Bureau de l'économie, tourisme et vignes (ECO) mentionne plus de chiffres qui permettent de comparer l'évolution des sujets d'année en année, même si ces chiffres proviennent des différents partenaires du Bureau (MVT par exemple). C'est particulièrement important pour les Vignes.

Réponse : Le Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes (ECO) prend acte de ce vœu. Le rapport intègre déjà plusieurs données chiffrées permettant de suivre l'évolution des activités, notamment en matière de nuitées touristiques, de fréquentation du Point Info et de ventes des Vignes de Vevey. Une partie des données dépend toutefois de partenaires externes, en particulier Montreux-Vevey Tourisme et la Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS), ce qui limite le niveau de détail et les possibilités de comparaison.

S'agissant du tourisme, le Bureau ECO relève qu'un approfondissement des données de fréquentation du Point Info serait pertinent. Le Bureau réitérera sa demande auprès de Montreux-Vevey Tourisme.

Concernant les Vignes de Vevey, les données présentées mettent en évidence une évolution structurelle du modèle de vente, marquée par la quasi-disparition du vrac au profit des ventes en bouteilles, plus qualitatives. Le Bureau ECO veillera toutefois à renforcer encore la lisibilité des évolutions d'une année à l'autre dans les prochains rapports.

BUREAU – ANIMATION - JEUNESSE (ANI)

Vœu 03/2026

La Commission de gestion souhaite que le Conseil communal soit régulièrement informé à propos de l'Etude Jeunesse effectuée avec Unisanté, même sous forme vulgarisée.

Réponse : Le Bureau de l'animation - jeunesse veillera à communiquer au Conseil communal les éléments importants ou pertinents de l'étude jeunesse, tels que son processus et ses étapes, ses résultats, les rapports déjà en sa possession et/ou à venir.

SERVICE – SYSTEMES D'INFORMATION (SYS)

Vœu 04/2026

La Commission de gestion relève que la réglementation actuelle des téléphones mobiles se limite essentiellement aux aspects financiers, laissant un vide en matière d'usage technique. Face aux enjeux de sécurité des données, de protection de la sphère privée et d'organisation du travail, elle estime indispensable que la Municipalité fixe rapidement des règles claires et harmonisées (usages, sécurité, joignabilité, formation), afin d'assurer une gestion rigoureuse et maîtrisée de ces outils au sein de l'administration.

Réponse : La Ville recense actuellement 111 téléphones mobiles professionnels, dont une grande majorité de smartphones, la fin de la 3G chez Swisscom au 31 décembre 2025, ayant contribué à éliminer une bonne partie des téléphones basiques encore utilisés dans certains secteurs pour joindre les employés et employées. Il faut toutefois relever que les abonnements (présentement 117 chez Salt et 57 chez Swisscom) sont bien plus nombreux que les appareils mobiles. Cette différence s'explique par le fait que les appareils Dual SIM privés des collaborateurs hébergent souvent, outre la carte SIM privée, une carte SIM professionnelle fournie par la Ville.

Cela étant, il y a en réalité peu d'enjeux quant aux usages techniques des téléphones qui, rappelons-le, n'accèdent pas sur le réseau de la Ville (seul un accès internet séparé est fourni là où il y a des antennes Wi-Fi) et donc pas directement aux applications et données, hormis via certains logiciels Microsoft accessibles depuis internet. Du côté de ces logiciels davantage exposés et des données qu'ils contiennent, des mesures viennent d'être mises en œuvre par le Service des systèmes d'information, après une assez longue préparation technique. Ainsi, les accès pouvant s'effectuer via internet à la messagerie Outlook/Exchange et aux autres applications Microsoft comme Teams ou OneNote sont désormais davantage sécurisés et le mot de passe seul ne suffit plus. Cette protection, effectuée via la solution MAM (Mobile Application Management), oblige en effet les accès à la messagerie ou autres applications Microsoft disponibles sur internet à s'effectuer via une authentification 2 facteurs. Il n'est ainsi plus possible d'accéder à la boîte de messagerie d'un utilisateur depuis l'extérieur du réseau communal, même en connaissant son nom d'utilisateur et son mot de passe, si l'on n'a pas en plus l'accès à l'application d'authentification qui constitue le 2^{ème} facteur de sécurité ! Cette solution MAM oblige également de sécuriser avec un code d'accès un peu solide (6 caractères nécessaires) les smartphones utilisés pour accéder à la messagerie ou à Teams.

Le Service des systèmes d'information n'est donc pas resté inactif quant à la sécurisation des données accessibles depuis un smartphone et a déjà pris les mesures nécessaires, assez contraignantes d'ailleurs (il faut vraiment guider les utilisatrices et utilisateurs dans un processus d'installation comprenant de nombreuses étapes), pour protéger ces accès contre les attaques de hackers.

Il faut relever de plus qu'il serait difficile de prétendre fixer des règles très strictes d'utilisation quand une bonne part des employées et employés de la Ville utilisent leurs propres smartphones pour la double authentification nécessaire pour tous les accès externes, que ce soit via le VPN ou pour le simple accès à la messagerie depuis l'extérieur du réseau.

Vœu 05/2026

La Commission de gestion considère qu'il est nécessaire que le service SYS initie une réflexion stratégique sur l'indépendance numérique de la Ville, en réduisant la dépendance à des prestataires externes et en privilégiant, lorsque cela est pertinent, des solutions basées sur des logiciels libres et des infrastructures maîtrisées.

Réponse : Concernant les infrastructures, relevons que présentement presque toutes les applications, et par là même les données traitées et produites, sont hébergées sur les serveurs de la Ville qui ont justement été remplacés en 2025 et vont être exploités jusqu'en 2032 selon les maintenances achetées lors de ce renouvellement. Le Service des systèmes d'information a donc la main et la maîtrise sur ces infrastructures critiques.

En ce qui concerne le recours à des solutions basées sur des logiciels libres, il faut tout d'abord relever que le Service des systèmes d'information recourt passablement à de telles solutions qui sont utilisées à la Ville et/ou mises à disposition des utilisatrices et utilisateurs. Citons notamment :

- **Linux Ubuntu** : système d'exploitation (version serveur) ;
- **Linux Debian** : système d'exploitation (version serveur) ;
- **Apache HTTP** : serveur Web et reverse proxy ;
- **NextCloud** : partage de fichiers ;
- **Drupal** : gestion de contenus web ;
- **GLPI** : gestion de gestion de parc et suivi d'incidents ;
- **MySQL** : base de données ;
- **PostgreSQL** : base de données ;
- **Xibo** : logiciel de pilotage des écrans d'affichage (utilisé dans les écoles de Vevey) ;
- **QGIS** : système d'information géographique ;
- **Mozilla Firefox** : navigateur web ;
- **KeePass** : gestion de mots de passe ;
- **Gimp** : programme d'édition d'images ;
- **VLC** : lecteur multimédia.

Par ailleurs, le secteur SIT a inscrit, dès sa création en 2010, l'utilisation de logiciels libres au cœur de sa stratégie. Cette orientation s'est concrétisée notamment par la mise en œuvre des solutions suivantes, toutes connectées à une base de données PostgreSQL :

- **GeoMapFish**, utilisé pour le géoportail régional Cartoriviera, qui enregistre aujourd'hui plus de 2'000 visites quotidiennes ;
- **QGIS**, qui sert de socle au développement de solutions de gestion des géodonnées à destination des services de la Ville et des partenaires Cartoriviera (bâtiments, cimetières, énergie, mobilier urbain, patrimoine arboré, ports, routes, stationnement, etc.) ;
- **TEKSI**, module développé sur la base de QGIS, dédié à la gestion du réseau d'assainissement ;

- **Extract**, permettant l'extraction automatisée de données ;
- **Geocity**, déployé comme guichet virtuel pour la gestion des demandes, annonces, contrôles, inscriptions, rapports et sondages émanant de la population ainsi que des services communaux et intercommunaux.

Chacune de ces solutions s'inscrit dans une communauté active aux niveaux régional et national, au sein de laquelle le SIT est engagé. Ces collaborations favorisent la mutualisation des coûts, garantissent une gouvernance publique et contribuent à la pérennité des différentes plateformes.

Les principales dépendances à des logiciels propriétaires sont cependant bien connues, avec notamment :

- **Microsoft** qui fournit tant le système d'exploitation Windows (pour les PC comme pour une grosse partie des serveurs de la Ville), la messagerie Outlook/Exchange et tout l'environnement Microsoft 365 avec la bureautique Word, Excel, PowerPoint et les outils collaboratifs que sont Teams et OneNote ;
- **Proconcept**, le logiciel de comptabilité, qui forme avec Innosolvcity, le logiciel de facturation et du contrôle des habitants, la principale solution métier / l'ERP de la Ville ;
- **M-Files**, le logiciel de gestion électronique des documents / GED utilisé pour la gestion des dossiers des collaborateurs, des habitants, la validation des factures et le classement des fichiers.

Le Service des systèmes d'information prend cependant note de ce vœu et s'efforcera encore davantage de mettre en avant et recourir à des logiciels libres là et quand c'est possible. Il observe également les initiatives menées par les gouvernements allemands et français pour s'affranchir à terme de la dépendance vis-à-vis de grands éditeurs comme Microsoft, et de remplacer certains logiciels propriétaires, dont les applications bureautiques, par des solutions open source. Il convient toutefois de relever qu'une telle opération, si elle amènera certainement des économies au niveau des licences, aura également des coûts conséquents dans un premier temps, des ressources humaines accrues étant assurément nécessaires pour accompagner de si grands changements. De plus, la Ville de Vevey ne pourra pas entreprendre seule une telle démarche, afin de ne pas devoir assumer isolément l'ensemble des problématiques liées à une migration hors des applications Microsoft. Elle devra naturellement collaborer avec d'autres villes vaudoises – ce qui se fait déjà, par exemple dans le cadre du guichet virtuel Geocity - intéressées par la même démarche afin de bénéficier de synergies et constituer un pool plus conséquent de compétences et de moyens financiers permettant d'avancer dans un projet aussi conséquent.

SERVICE – ACCUEIL ET POPULATION (ACC/MANIF)

Vœu 06/2026

La Commission de gestion souhaite que des toilettes d'appoint (toilettes sèches si nécessaire) soient systématiquement installées lors de manifestations ponctuelles ou de plus longue durée, comme Dolce Riviera.

Réponse : S'agissant des manifestations ponctuelles ou de courte durée, les organisatrices et organisateurs d'événements seront sensibilisés relativement à cet aspect. Pour les événements de plus longue durée, les toilettes d'appoint feront l'objet d'un point de la convention liant la Ville aux organisatrices et organisateurs de l'événement concerné.

SERVICE – FAMILLE, EDUCATION ET SPORT (FAM/S)

Vœu 07/2026

La Commission de gestion souhaite être régulièrement informée de l'avancement du projet Urban Skate, initialement adopté en 2021 à la place du 14 Juin, dont la mise en œuvre semble avoir

pris du retard. Elle invite dès lors la Municipalité à communiquer sur l'état d'avancement du projet, les étapes restantes ainsi que le calendrier actualisé de réalisation.

Réponse : Le projet est actuellement en attente en lien avec la procédure de mise à l'enquête. Ci-dessous un bref historique explicatif :

- Un avis de droit été demandé par URB sur la nécessité ou non de mettre le projet à l'enquête publique. Le 30 avril 2025, il a été confirmé que ce projet ne pouvait pas être dispensé d'enquête ;
- Le 7 juillet 2025, la Municipalité a adjugé la direction des travaux à l'entreprise MCR et Associés Ingénieurs civils SA, la réalisation à l'entreprise Grisoni Zaugg SA, l'éclairage à la Romande Energie SA et à l'entreprise Silidur SA la partie dallage du site ;
- L'enquête publique a été ouverte du 11 octobre 2025 au 9 novembre 2025. Une dizaine d'oppositions ont été enregistrées ;
- Le 11 novembre 2025, la Section bruit et rayonnement non ionisant de la Direction générale de l'environnement (DGE) a exigé une analyse sur les nuisances sonores pour le voisinage à faire par un bureau spécialisé, le projet étant situé en zone de degré de sensibilité au bruit de niveau III ;
- Le mandat a été adjugé au bureau B+C Ingénieurs SA le 8 décembre 2025 et le rapport transmis dès sa réception, i.e le 13 avril 2026 à la DGE ;
- Le 11 mai 2026, la DGE a demandé un rapport complémentaire sur le bruit de fond pour un seul bâtiment concerné, proche du site ; cette étude est en cours et retarde d'autant le retour de la synthèse CAMAC.

Cette synthèse CAMAC ne peut en effet malheureusement pas être rendue au Service urbanisme et mobilité (URB) tant que la DGE ne l'a pas validée dans le système de traitement des demandes. Sans synthèse CAMAC, URB/Police des constructions ne peut ni traiter les oppositions, ni délivrer le permis de construire. Le projet est ainsi d'autant ralenti.

SERVICE – BÂTIMENTS, GÉRANCE ET ÉNERGIE (BAT)

Vœu 08/2026

La Commission de gestion souhaite que les toilettes publiques fermées mentionnent systématiquement où se trouvent les toilettes les plus proches, avec un plan d'accès si possible. Si ces toilettes ne dépendent pas directement de BAT (ce qui est le cas au Panorama), BAT doit s'assurer que ce service à la population soit aussi appliqué là-bas.

Réponse : Lorsque des toilettes publiques seront fermées, des affichettes seront posées indiquant les toilettes publiques les plus proches sur un plan de situation. Pour le parking Vieille-ville, la gestion des toilettes est sous la responsabilité de l'Association Sécurité Riviera (ASR). Elles sont ouvertes de 7h00 à 16h00 du lundi au vendredi et sont fermées le week-end. Cette situation perdure depuis un peu plus de quatre ans suite à une occupation nocturne quasi permanente en période hivernale, notamment. Il avait été constaté une augmentation des déprédations et des actes de vandalisme, ainsi qu'un sentiment d'inconfort et de gêne pour la clientèle du parking. Après une certaine période, un test avait été effectué par l'ASR afin de rouvrir les toilettes. Cette réouverture a duré deux mois, à l'issue desquels il a malheureusement fallu se résoudre à refermer les toilettes pour les mêmes raisons.

Vœu 09/2026

La Commission de gestion souhaite que la salle du Conseil communal soit chauffée ponctuellement durant les mois froids (en gros de novembre à avril) lorsqu'elle est louée en dehors des séances du Conseil.

Réponse : Le tableau de régulation du système de chauffage sera remplacé durant l'été 2026. Ce nouveau système permettra de définir des plages horaires spécifiques durant lesquelles la salle du Conseil communal pourra être chauffée, par exemple lorsque la salle est louée, pour autant que l'annonce ait été faite en amont.

SERVICE – TRAVAUX PUBLICS, ESPACES VERTS ET ENTRETIEN (TRA) Vœu 10/2026

La Commission de gestion souhaite que la déchèterie affiche sur sa benne « déchets inertes » l'interdiction de déposer des objets susceptibles de contenir de l'amiante ou s'il y a un doute de s'informer auprès du personnel communal sur place.

Réponse : Le Service des travaux publics, espaces verts et entretien se charge d'afficher au sein de la déchèterie, dans les plus brefs délais, un panneau interdisant le dépôt d'objets susceptibles de contenir de l'amiante.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 1^{er} juin 2026

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Nicolas Croce